



APPEL A CANDIDATURES C.C.A.S d'AUXI-LE-CHÂTEAU

Renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre communal d'Action social (C.C.A.S) d'Auxi-Le-Château exerce des missions d'aides sociales obligatoires et facultatives.

La Maire invite les associations œuvrant dans les domaines suivants à proposer des candidats pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

En application du code de l'action social et des familles (articles L.123-6 et R.123-25 à R.123-25), quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- Association familiale via l'union départementale des associations familiales
- Associations de personnes âgées et de retraités
- Associations de personnes handicapées
- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au C.C.A.S et n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du C.C.A.S
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Les associations sont appelées à présenter un candidat, membre de leur association, pour siéger à ce conseil d'administration

Les candidatures sont à adresser par écrit à Madame la Maire, Présidente du C.C.A.S :

Place de l'hôtel de Ville 62390 AUXI-LE-CHÂTEAU

Date limite de réception des candidatures : le jeudi 16 avril 2026

Les représentants des associations seront nommés par arrêté du Maire.

Fait à AUXI-LE-CHÂTEAU, le 01/04/2026

La Maire et Présidente du C.C.A.S.

